

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

## COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Rosières, régulièrement convoqué le 10 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Madame Fanny SABATIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, M. Eric CEYTE, M. Guy MAREC, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Roselyne BONHOMME, M. Georges BARRIER, M. Denis MARTEL, Mme Louissette VALOUR, Mme Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN, Mme Catherine GARDES, Mme Valérie MALEYSSON, M. François VEROTS, Mme Sandra ROUVIER, M. Jean-Bernard CIVET.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Serge GIDON (pouvoir donné à Mme Catherine GARDES).

M. Jean-Bernard CIVET est élu secrétaire de séance.

### 1- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2020

### 2- Affectation des résultats exercice 2020

.....*Madame le Maire quitte la salle du Conseil..... Madame Louissette VALOUR est désignée pour prendre la présidence de la séance.*

#### • Comptes administratifs 2020 de la Commune :

#### Recettes

#### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020	Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020
70- Produits et services	41 460.93	52 000	11- Charges à caractères générales	307 798.53	375 200
73- Impôts et taxes	790 475.33	890 757	12- Charges de personnels	548 089.46	582 000
74- Dotations et participations	464 891.36	462 156	14- Atténuations de produits	72 245	4 837
75- Autres produits de gestion courante	26 151.58	35 500	65- Autres charges de gestion courante	151 343.58	354 935
77- Produits exceptionnels	6 895.40	1 000	66- Charges financières	107 314.16	115 000
013- Atténuations de charges	153 521.80	152 250.76	67- Charges exceptionnelles	0	11 500
042- Opérations d'ordre de transfert	38 913.57	50 000	023- Virement à la section d'investissement	0	203251
002- Report N-1	5 183.58	5 183.58	042- Opérations d'ordre de transfert	7 125	2 125
TOTAL	1 527 493.55	1 648 848	TOTAL	1 193 915.73	1 648 848

#### Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Report N-1	389 396.43	
Emprunt et caution	147 510.83	
Cession terrain		5 000
Affectation Résultat		281 737.43
Taxe d'aménagement		14 247.47
Amortissement		2 125

## Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Voirie	90 381.35	
Vestiaire	24 236.53	143 700
Salle polyvalente	2 350	25 025
Sol amortissant école	14 311.91	
Installation (Energie Ferrande – Calvaire)	11 312.18	
Bétonnière	1 948.80	
Rancon / Corboeuf Honoraires	46 655.01	
Rancon / Corboeuf terrain	3 296.06	

➤ **Résultat section fonctionnement : 333 577.82€**

➤ **Résultat section investissement : - 259 564.20€**

➤ **Résultat global : 74 013.62€**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

<b>Pour : 14</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le compte de gestion 2020 de la commune tel que présenté.**

### • Comptes administratifs 2020 Pôle médical :

#### Recettes

#### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020	Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020
70- Produits et services	76.35		11- Charges à caractères générales	4 037.94	4 400
75- Autres produits de gestion courante	32 095.92	29 999.40	66- Charges financières	5 452.07	5 500
002- Report N-1	17 890.60	17 890.60	67- Charges exceptionnelles	120	
			023- Virement à la section d'investissement		37 990
<b>TOTAL</b>	<b>50 062.87</b>	<b>47 890</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 610.01</b>	<b>47 890</b>

#### Recettes

#### Dépenses

Section d'investissement	CA 2020	BP 2020	Section d'investissement	CA 2020	BP 2020
16- Emprunts et dettes assimilées	160	10 978.68	16- Emprunts et dettes assimilées	21 482.82	21 500
001- Report N-1	52 531.32	52 531.32	2115- terrains bâtis		80 000
021- Virement de la section fonctionnement		37 990			
<b>TOTAL</b>	<b>52 691.32</b>	<b>101 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21482.82</b>	<b>101500</b>

➤ **Résultat section fonctionnement : 40 452.86€**

➤ **Résultat section investissement : 31 208.50€**

➤ **Résultat global : 71 661.36€**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 14****Abstention : 4**

**-D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget annexe du Pôle médical tel que présenté.**

• **Comptes administratifs 2020 ALSH :**

**Recettes****Dépenses**

Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020	Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020
70- Produits et services	12 970.44	15 000	11- Charges à caractères générales	6 982.09	8 050.46
73- Impôts et taxes		8 604	12- Charges de personnels	49 828	50 000
74- Dotations et participations	51 575.60	45 000.46	66- Charges financières		2 500
002- Report N-1	1 882.54	1 882.54	023- Virement à la section d'investissement		9 936.54
<b>TOTAL</b>	<b>66 428.58</b>	<b>70 487</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 810.09</b>	<b>70 487</b>

**Recettes et Dépenses**

	Section investissement	CA 2020	BP 2020
Recettes	021- Virement de la section de fonctionnement	0	9 936.54
Dépenses	16- Emprunts et dettes assimilées	0	- 9 936.54
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

➤ **Résultat section fonctionnement : 9 618.49€**

➤ **Résultat section investissement : 0€**

➤ **Résultat global : 9 618.49€**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Pour : 14****Abstention : 4**

**-D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'ALSH tel que présenté.**

• **Comptes administratifs 2020 TIC :**

**Recettes****Dépenses**

Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020	Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020
70- Produits et services	186		11- Charges à caractères générales	19 107.36	24 331.09
73- Impôts et taxes	67 408	67 408	12- Charges de personnels	96 180	96 180
74- Dotations et participations	48 751.03	51 500	65- Autres charges de gestion courantes	3 050	3 300
002- Report N-1	6 068.09	6 068.09	66- Charges financières		500
			023- Virement à la section d'investissement		665
<b>TOTAL</b>	<b>122 413.12</b>	<b>124 976.09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 337.36</b>	<b>124 976.09</b>

**Recettes****Dépenses**

Section d'investissement	CA 2020	BP 2020	Section d'investissement	CA 2020	BP 2020
16- Emprunts et dettes assimilées	25 800	25 800	21- Immobilisations corporelles	23554	25 080

10- Dotations, fonds divers et réserves 021- Virement de la section fonctionnement		3835 665	16- Emprunts et dettes assimilées		5 220
TOTAL	25 800	30 300	TOTAL	23554	30 300

➤ **Résultat section fonctionnement : 4 075.76€**

➤ **Résultat section investissement : 2 246€**

➤ **Résultat global : 6 321.76€**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 3</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget annexe du TIC tel que présenté.**

• **Comptes administratifs 2020 CCAS :**

**Recettes**

**Dépenses**

Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020	Section de fonctionnement	CA 2020	BP 2020
74- Dotations et participations	4 000	4 000	11- Charges à caractères générales	1 893	4 200
75- Autres produits de gestion courante		90	12- Charges de personnels	180	170
002- Report N-1	337.05	337.05	65- Autres charges de gestion courantes		57.05
TOTAL	4 337.05	4 427.05	TOTAL	2 073	4 427.05

➤ **Résultat excédent de recettes de 2 264.05**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

<b>Pour : 14</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget annexe du CCAS tel que présenté.**

.....**Madame le Maire revient en séance**.....

**3- Vote du taux d'imposition 2021**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux 2021 relatifs à la fiscalité locale, **sans augmentation depuis 2020**, intégrant les impacts de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

En effet, le nouveau schéma de financement des communes, issu de la suppression de la taxe d'habitation (Article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019, et article 252 de la loi de finances pour 2021 du 29 décembre 2020) prévoit :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les communes cessent de percevoir le produit de la TH, le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. Le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales.

- Un nouveau panier de ressources fiscales est attribué pour les communes, qui se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur le territoire en compensation de la perte du produit de la TH sur les résidences principales.
- Un mécanisme de correction est introduit avec l'application d'un coefficient correcteur pour les communes sous-compensées. En 2021, ce coefficient sera calculé et s'appliquera au produit de taxe sur le foncier (résultant de la multiplication des bases de l'année en cours, par la somme du taux communal et départemental de 2020).

Son calcul = (somme produit communal de TH 2020 + produit communal de TFB 2020) / (somme du produit départemental et du produit communal TFB 2020). Il sera figé pour les années à venir.

Concernant la TH qui reste applicable sur les résidences secondaires, et qui continuera quant à elle à être perçue par les collectivités, jusqu'à l'aboutissement complet de la réforme.

Taxe d'habitation (TH)	
Taxe sur le foncier bâti (TFB) *	17.06 %
Taux de référence sur le foncier bâti intégrant la part départementale (taux départemental 21.90 %)	38.96 %
Taxe sur le foncier non bâti	86.16 %

*\*Pas d'augmentation de la (TFB) par rapport à 2020*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER les taux de la fiscalité locale pour 2021, tel que détaillé ci-dessus.**

#### **4- Vote du budget primitif principal et des budgets annexes**

➤ ***Extrait de valorisation financière et fiscale 2020 de la commune de Rosières (Trésorier Vorey)***

***« La capacité d'autofinancement (CAF brute, qui est l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les investissements) s'élève en 2020 à 330 519 € (ce qui représente une moyenne de 212 € par habitant équivalent à la moyenne départementale qui est de 219 € par habitant. On constate une augmentation de la CAF en 2020 ».***

***« La dette de la commune s'élève à 2 552 445 € au 31/12/2020, ce qui fait une moyenne de 1 636 € / habitant qui correspond à plus du double de la moyenne départementale qui est de 728 € / habitant. La dette de collectivité est toujours très élevée pour une commune de cette importance.***

***« La situation financière de la commune de Rosières à l'issue de l'exercice 2020 reste difficile. Cela vient essentiellement d'un endettement très élevé qui réduit considérablement le financement des investissements de la commune. Chaque investissement doit être étudié avec beaucoup d'attention, afin de ne pas mettre la collectivité dans une situation financière compliquée ».***

**Les investissements entraînent des couts d'entretien et diminuent ainsi la capacité d'investissements futures.**

- **Budget primitif « budget principal » 2021 de la commune**

## Recettes

## Dépenses

Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020	Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020
70- Produits et services	56 000	52 000	11- Charges à caractères générales	382 394	375 200
73- Impôts et taxes	742 921	890 757	12- Charges de personnels	523 077.24	582 000
74- Dotations et participations	487 938	462 156	14- Atténuations de produits	72 245	4 837
75- Autres produits de gestion courante	22 000	35 500	65- Autres charges de gestion courantes	165 450	354 935
77- Produits exceptionnels	0	1 000	66- Charges financières	102 500	115 000
013- Transfert de charges	161 606.56	152 250.76	67- Charges exceptionnelles	0	11 500
042- Transfert entre section	40 000	50 000	023- Virement à la section d'investissement	295335.14	203 251
002- Report N-1	33 577.82	5 183.58	042- Opérations d'ordres de transferts	3 042	2 125
TOTAL	1 544 043.38	1 648 848	TOTAL	1 544 043.38	1 648 848

### ❖ Recettes :

*Cpte 70 (+ 6 000€ recette cantine scolaire, - 2 000€ production solaire)*

*Cpte 73 (- 135 000€ compensation agglo, - 12 000€ taxes foncières et habitation)*

*Cpte 74 (+ 25 000€ compensation exonération taxes d'habitation)*

*Cpte 75 (- 9 000€ revenus des immeubles (non réalisés 2020), - 4 000€ remboursement assurance)*

*Cpte 013 (+ 9 000€ refacturation ALSH charges patronales animateurs remplacé par apprentie)*

### ❖ Dépenses :

*Cpte 11 (+ 17 000€ location mobilière (dont tracteur et épaveuse), - 2 000€ achat module cantine, - 10 000€ voirie, + 10 000€ entretien bâtiment, - 3 000 € transport collectif, - 2 000€ télécommunication)*

*Cpte 12 (- 59 000 € par rapport au BP 2020 – 25 000 € par rapport au CA 2020, Départs de personnel administratif, gain sur salaire + 35 000 €)*

*Cpte 14 (différence versement TIC idem CA 2020)*

*Cpte 65 (- 183 000€ compensation agglo (non réalisé 2020))*

## Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Report N-1	259 564.20	
Emprunt	154 400	
FCTVA		77 299
Report section fonctionnement		295 335.14
Affectation Résultat		300 000
Taxe d'aménagement		15 000
Régie	40 000	
Amortissement sub équipement		3 042

## Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Parking ferme Rancon (honoraires)	20 000	
Ravins de corboeuf	174 000	106 659
Voirie	129 031.94	23 000
Caméra	22 000	4 161
Chauffage Mairie / climatisation TIC	36 000	15 000
Huissier Lachaud de Rougeac	4 500	
TOTAL	385 531.94	125 820

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté.**

- Budget annexe 2021 Pôle médical**

**Recettes**
**Dépenses**

Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020	Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020
002- report N-1	40 452.86	17 890.60	11- Charges à caractères générales	5 350	4 400
75- Autres produits de gestion courante	30 000	29 999.40	66- Charges financières	4 750	5 500
			023- Virement à la section d'investissement	60 352.86	37 990
TOTAL	70 452.86	47 890	TOTAL	70 452.86	47 890

*Augmentation des recettes par rapport à N-1 concerne l'excédent de recette (report N-1)*

*Augmentation du virement à la section d'investissement pour 22 362.86€*

*Cpte 11- marge sécurité environ 1 000€ c correspondant à l'entretien des bâtiments (dépenses non réalisées depuis plusieurs années)*

**Recettes**
**Dépenses**

Section d'investissement	BP 2021	BP 2020	Section d'investissement	BP 2021	BP 2020
165- Dépôts et cautionnements reçus	10 908.64	10 978.68	16- Emprunts et dettes assimilées	22 470	21 500
001- Report N-1	31 208.50	52 531.32	2115- terrains bâtis	80 000	80 000
021- Virement de la section fonctionnement	60 352.86	37 990			
TOTAL	102 470	101 500	TOTAL	102 470	101 500

➤ **Résultat pôle médical**

*Projet : achat bâtiment attendant au pôle médical auprès de l'OPAC (cabinet sage-femme) pour 80 000€. Emprunt correspondant débloqué sur 2019. Manque 10 900€ pour cet achat (équilibré par un emprunt)*

*Possibilité d'une perte de loyers dû à des départs*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le budget annexe 2021 du pôle médical.**

- Budget annexe 2021 ALSH**

**Recettes**
**Dépenses**

Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020	Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020
70- Produits et services	21 249	15 000	11- Charges à caractères générales	11 230	8 050.46
73- Impôts et taxes		8 604	12- Charges de personnels	59 035.43	50 000
74- Dotations et participations	52 747.94	45 000.46	66- Charges financières	2 500	2 500
002- Report N-1	9 618.49	1 882.54	023- Virement à la section d'investissement	10 850	9 936.54
TOTAL	83 615.43	70 487	TOTAL	83 615.43	70 487

Recettes : Prévission d'une participation de la commune de 9 450 € pour le financement de l'emprunt de l'agglo pour la rétrocession des bâtiments.

Dépenses : Augmentation des charges à caractère générale correspondant à l'augmentation des activités proposées. Augmentation des frais de personnel correspondant à un changement de contrat.

**Recettes**
**Dépenses**

Section d'investissement	BP 2021	BP 2020	Section d'investissement	BP 2021	BP 2020
021- Virement de la section de fonctionnement	10 850	9 936.54	2158- Autres installations, matériel et outillages techniques	- 1 500	- 9 936.54
131- Subvention CAF pour investissement	600		16- Emprunts et dettes assimilées	- 9 950	
			TOTAL	0	0

Acquisition d'un four et d'un frigo / remboursement emprunt aggro pour rétrocession bâtiment.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 4</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le budget annexe 2021 de l'ALSH.**

- Budget annexe 2021 TIC**

#### Recettes

#### Dépenses

Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020	Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020
70- Produits et services			11- Charges à caractères générales	25 930	24 331.09
73- Impôts et taxes	67 408	67 408	12- Charges de personnels	93 760	96 180
74- Dotations et participations	52 689	51 500	65- Autres charges de gestion courante		3 300
002- Report N-1	4 075.76	6 068.09	66- Charges financières	150	500
			023- Virement à la section d'investissement	4 332.46	665
TOTAL	124 172.76	124 976.09	TOTAL	124 172.46	124 976.09

#### Recettes

#### Dépenses

Section d'investissement	BP 2021	BP 2020	Section d'investissement	BP 2021	BP 2020
001- Solde reporté	2 246		16- Emprunts et dettes assimilées	5 150	5 220
16- Emprunts et dettes assimilées		25 800	21- Immobilisations corporelles	5 263.46	25 080
10- Dotations, fonds divers et réserves	3 835	3 835			
021- Virement de la section fonctionnement	4 332.46	665			
TOTAL	10 413.46	30 300	TOTAL	10 413.46	30 300

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<b>Pour : 16</b>	<b>Abstention : 3</b>
------------------	-----------------------

**-D'APPROUVER le budget annexe 2021 du TIC.**

- Budget annexe CCAS 2021** (*Budget présenté et voté par les élus du CCAS en séance avant la tenue du Conseil municipal sous la Présidence de Madame le Maire*).

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Fanny SABATIER, M. Eric CEYTE, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Roselyne BONHOMME, Mme Louise VALOUR, M. Philippe SERRE, Mme Andrée RAMOUSSE



**ABSENTS EXCUSES** : M. Philippe VEROTS (pouvoir donné à Mme louisette VALOUR), Mme Suzanne MARTEL (pouvoir donné à M. Eric CEYTE)

## Recettes

## Dépenses

Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020	Section de fonctionnement	BP 2021	BP 2020
74- Dotations et participations	4 000	4 000	11- Charges à caractères générales	6 064.05	4 200
75- Autres produits de gestion courante	100	90	12- Charges de personnels	200	170
002- report de l'année N-1	2 264.05	337.05	65- Autres charges de gestion courantes	100	57.05
TOTAL	6 364.05	4 427.05	TOTAL	6 364.05	4 427.05

### Les membres du CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 8

Abstention : 1

**-D'APPROUVER le budget annexe 2021 du CCAS**

### 5- Convention d'objectifs réseau des bibliothèques de l'Emblavez

Madame le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de fixer les objectifs du partenariat entre la CAPEV (*Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay*) et les 11 communes de l'Emblavez dans le cadre de la coordination des animations des bibliothèques.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Pour : 19

**-D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention d'objectifs réseau des bibliothèques de l'Emblavez avec le Communauté d'agglomérations du Puy-en-Velay.**

### 6- Dossier urbanisme : servitude de passage des réseaux

Suite à la délibération en date du 12 décembre 2020, relative au droit de passage des propriétaires de la parcelle 1472 section C sur les parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 1468 et 1473 de la section C, propriétaire de la commune, Madame le Maire précise au conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire afin de permettre la mise en place des réseaux secs et humides en limites de propriété.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Pour : 19

**-D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de servitude complémentaire à la délibération du 12 décembre 2020.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.